

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2024

---

RELATIVE À L'INSTAURATION D'UN NOMBRE MINIMUM DE SOIGNANTS PAR  
PATIENT HOSPITALISÉ - (N° 104)

Rejeté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° AS19

présenté par  
M. Lauzzana

à l'amendement n° AS|6 de Mme Vidal

-----

### ARTICLE UNIQUE

Au quatrième alinéa, supprimer le mot :

« hospitaliers ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement apportant une correction matérielle.